

elles le sont auprès de la même banque, il n'y a pas nécessairement empêchement pour un nouvel emprunt. Ces deux questions sont les deux seules qu'on a posées.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Ces règlements sont-ils complets ainsi ou a-t-on procédé à quelque remaniement à leur égard?

Le très hon. M. Howe: Pas pour autant que je sache.

M. Knowles: Comment peut-il y avoir un règlement avant qu'on adopte la mesure?

M. Fleming: Monsieur l'Orateur,...

M. Knowles: Le ministre répondra-t-il à la question?

Le très hon. M. Howe: Au moyen d'instructions adressées par les bureaux-chefs des banques à leurs succursales; ces instructions sont émises d'accord avec le Gouvernement. Nous croyons que, d'ici quelques semaines, nous finirons par obtenir l'autorisation de garantir les prêts en conformité des engagements pris avec les banques.

M. Knowles: Puis-je poser une question complémentaire? Est-ce à dire alors qu'on a établi un règlement fondé sur une mesure législative qui n'a pas encore été adoptée?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je puis peut-être répondre à cette question. C'est moi qui ai écrit la lettre adressée aux banques et dans laquelle il était entendu que, si elles faisaient en sorte que ces prêts soient disponibles au début de l'automne, nous adopterions éventuellement une mesure législative comme celle dont la Chambre est saisie.

M. Knowles: C'est-à-dire que vous la présenteriez.

L'hon. M. Harris: Pardon: que nous la présenterions. En tant qu'une des obligations que, selon moi, j'avais envers les contribuables canadiens, nous avons conclu une entente avec les banques comportant les précautions qu'elles auraient à prendre à l'égard des demandes d'emprunts. Si le député de Winnipeg-Nord-Centre préfère appeler ces précautions des règlements, je n'y vois pas d'inconvénient.

M. Knowles: Dites cela au ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. Harris: Peut-être. Ces conditions deviendront sans doute des règlements, si la mesure législative est adoptée et si nous les adoptons comme règlements. Entre-temps, elles constituent une entente pratique avec les banques; mais on peut les appeler comme on voudra.

M. Fulton: Le ministre consentirait-il à déposer la lettre ou une copie de celle-ci?

[Le très hon. M. Howe.]

M. l'Orateur: Le député pourrait peut-être parler de cette question quand la Chambre sera formée en comité.

M. Fulton: En toute déférence, monsieur l'Orateur, le ministre des Finances nous a dit qu'il a écrit la lettre mais qu'il n'est pas le ministre responsable de l'application de cette loi. Il me semble donc que cette question soit tout à fait opportune.

L'hon. M. Harris: Je pense que vous comprendrez que le ministre des Finances est celui qui peut garantir aux banques un crédit sur le Trésor public. C'est pourquoi il l'a écrite. Néanmoins, elle traite d'une question sur laquelle le ministre est beaucoup plus compétent que je ne le suis.

M. Fulton: Ce n'est pas sa lettre; c'est celle du ministre des Finances.

Des voix: Règlement! Veuillez vous asseoir!

M. l'Orateur: S'il est demandé que le document soit déposé, et si l'honorable député le demande au cours du débat du comité, et que le ministre s'engage à déposer le document, il le fera dès que l'occasion s'en présentera quand l'Orateur sera au fauteuil. Autrement, l'honorable député peut faire inscrire au *Feuilleton* une motion demandant production de documents.

LES POMMES DE TERRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À LA RÉALISATION DES VŒUX EXPRIMÉS PAR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Le ministre de l'Agriculture nous dirait-il si on a fait quelque chose pour donner suite aux vœux exprimés par la Fédération des producteurs de pomme de terre du Nouveau-Brunswick afin de mettre fin à une situation très grave et alarmante, outre le programme actuel de détournement, qui n'est pas du tout satisfaisant.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je crois savoir que les autorités compétentes du Nouveau-Brunswick ont communiqué avec mes fonctionnaires et ont manifesté le désir de venir à Ottawa, le 16 de ce mois-ci, je pense. Si elles viennent, on examinera alors toute la question.

LA DÉFENSE NATIONALE

EXERCICE "CRACKERJACK"—PARTICIPATION DU PERSONNEL AUXILIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale nous dirait-il si des escadrilles